

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 17 NOVEMBRE 2021**



*Affiché le 23 novembre 2021*

*L'an deux mil vingt et un, le dix-sept novembre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASLY, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Basly, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves GAUQUELIN, Maire.*

*Etaient présents : M. Yves GAUQUELIN, M. Michel LEGRAND, M. Alain BRILLAND, M. Denis PENVERN, M. Alain BALLAY, Mme Catherine FOULON, M. Patrice BOURDIN, Mme Yasmina MAUGER, M. Franck LIÉNART, Mme Valérie FERRANDI M. Janick ACHARD, Mme Marlène PORTIER (arrivée à 19:36), Mme Lénaïc HALLUIN et Mme Camille FERRANDI.*

*Absents excusés : Mme Jacqueline LEMARQUAND (pouvoir à M. Michel LEGRAND).*

**ORDRE DU JOUR :**

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance,
- Approbation du Compte-rendu de la séance du 14 octobre 2021,
- 1) Versement d'une aide à un foyer de la Commune suite à avis favorable de la commission communale d'action sociale.
- 2) Groupement de commande avec les Communes de Bénvy-sur-Mer, Colomby-Anguerny et le SIVOS ABC pour les contrats de maintenance relatifs à l'acquisition et aux vérifications annuelles des matériels et dispositifs de lutte contre l'incendie situés dans les bâtiments communaux.
- 3) Groupement de commande avec les Communes de Bénvy-sur-Mer et Colomby-Anguerny pour les contrats de maintenance relatifs aux vérifications annuelles des mécanismes motorisés de sonnerie des cloches des églises.
- 4) Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région de Thaon : Election d'un nouveau délégué.
- 5) Travaux sur le système de chauffage et de production d'eau chaude du logement locatif 18 Rue du Temple : proposition de devis
- 6) Travaux sur les bâtiments au terrain de football : proposition de devis pour couverture Buvette
- 7) Propositions d'emprunts : choix de la durée de remboursement
- 8) Mise à disposition du terrain de football aux associations Douvraises de septembre : application des modalités de participation prévues par convention
- 9) Questions diverses et informations :
  - Travaux de réfection et d'aménagement de la rue du Bac du Port et d'une aire de stationnement rue Talbot : Avancement des travaux

**Désignation d'un(e) secrétaire de séance :**

Monsieur Alain BRILLAND est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

*Arrivée de Madame Marlène PORTIER.*

**1°) Délibération n° 2021-10-01 : Action sociale : Demande de secours pour un foyer de la Commune**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'aide financière transmise par les services du Conseil départemental (Circonscription d'Action sociale de Douvres-la-Délivrande) étudiée par la Commission communale d'action sociale lors de sa séance du 18 octobre 2021.

Monsieur le Maire indique que la Commission, a donné unanimement un avis favorable à cette demande et que c'est au Conseil municipal qu'il revient ou non de valider la proposition de la Commission communale d'action sociale.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'apporter un secours temporaire à un foyer de la Commune faisant face, depuis le mois de février 2021, à un impayé auprès de son fournisseur d'électricité dont le solde a été ramené à 544,26 €, suite à une aide de 350 € du fonds de solidarité pour l'énergie versée en février.

En outre, un échéancier de 20 € par mois pendant 7 mois à compter du 6 octobre 2021 a été conclu.

Les services du Conseil départemental et la Commission communale d'action sociale proposent le versement d'une aide de 400 € par la Commune de Basly pour apurement de la dette restante.

Les services du Conseil départemental précisent que ce foyer est inscrit à l'épicerie sociale et solidaire de Luc-sur-Mer. La Commission communale d'action sociale s'interroge sur l'attribution d'un logement social mieux adapté à ce foyer.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur les suites à donner à cette demande. Pour mémoire, la confidentialité de la décision du conseil municipal sera préservée lors de l'affichage des délibérations par la possibilité d'occulter certaines mentions des délibérations. De même, l'affichage du compte-rendu de la séance pourra avoir lieu par extraits et se limiter aux seules mentions de la décision dont la connaissance par les tiers est nécessaire pour le déclenchement du délai de recours contentieux.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, par quinze votes favorables,  
Le Conseil Municipal,**

**DÉCIDE d'accorder une aide exceptionnelle de quatre cent euros (400,00 €) au demandeur (article 658822).**

**2°) Délibération n° 2021-10-02 : Groupement de commande avec les Communes de Bény-sur-Mer, Colomby-Anguerny et le SIVOS ABC pour les contrats de maintenance relatifs à l'acquisition et aux vérifications annuelles des matériels et dispositifs de lutte contre l'incendie situés dans les bâtiments communaux.**

Monsieur le Maire évoque les délibérations de la Commune nouvelle de Colomby-Anguerny relatives à la création de groupement de commandes.

Monsieur Michel LEGRAND, premier-Adjoint, sollicite la parole et souhaite préciser au Conseil Municipal que le Conseil Municipal ne peut pas délibérer en l'état, le projet de convention constitutive n'ayant pas été adressé.

Après avoir entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** du report du vote sur ce projet à sa prochaine réunion ou lorsque le projet de convention aura été reçu.

**3°) Délibération n° 2021-10-03 : Groupement de commande avec les Communes de Béný-sur-Mer et Colombý-Anguerný pour les contrats de maintenance relatifs aux vérifications annuelles des mécanismes motorisés de sonnerie des cloches des églises.**

Monsieur le Maire évoque les délibérations de la Commune nouvelle de Colombý-Anguerný relatives à la création de groupement de commandes.

Monsieur Michel LEGRAND, premier-Adjoint, sollicite la parole et souhaite préciser au Conseil Municipal que le Conseil Municipal ne peut pas délibérer en l'état, le projet de convention constitutive n'ayant pas été adressé.

Après avoir entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** du report du vote sur ce projet à sa prochaine réunion ou lorsque le projet de convention aura été reçu.

**4°) Délibération n° 2021-10-04 : Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région de Thaon : Election d'un nouveau délégué.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région de Thaon par lequel il sollicite l'élection d'un nouveau délégué représentant la Commune de Basly.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Monsieur le Maire demande aux candidats de se faire connaître.

Monsieur le Maire enregistre la candidature de :

- Madame FOULON Catherine.

Et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Résultats : Nombre de votes : quinze / Suffrages exprimés : quinze

A obtenu : Mme FOULON Catherine : Quinze (15) votes

**Est désignée Déléguée Titulaire au SMART (Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région de Thaon) : Mme Catherine FOULON.**

**5°) Délibération n° 2021-10-05 : Travaux sur le système de chauffage et de production d'eau chaude du logement locatif 20 Rue du Temple : proposition de devis.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le système de chauffage du logement locatif communal au n° 20 Rue du temple est défaillant et que des devis ont été demandés à l'entreprise SDEM :

- o Solution n° 1 : 890,52 € TCC
  - Vidange de la chaudière,
  - Remplacement du vase d'expansion (percé),
  - Remplissage du purgeur de pompe (fuite),

- Remplacement de la platine de régulation et de la sonde de température départ chauffage,
  - Remplissage, purge et remise en service du système de chauffage.
- Solution n° 2 : 2 112,00 € TTC
    - Vidange des circuits chauffage,
    - Démontage de la chaudière en place,
    - Installation d'une chaudière SAUNIER DUVAL THEMACLASSIC BAS-NOX 24Kw,
    - Remplissage, purge et remise en service du système de chauffage.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, par quinze votes favorables, Le Conseil Municipal,**

**RETIENT la solution n°2 pour changement de la chaudière.**

**Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à signer le devis de l'entreprise SDEM plomberie pour un montant de 1 762,00 € HT / 2 112,00 € TTC (deux mille cent douze euros toutes taxes comprises).**

### **6°) Délibération n°2021-10-06 : Travaux au terrain de football : Devis de l'entreprise MARIN**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, dans le cadre de de réhabilitation des installations du terrain de football, du projet de faire reposer la partie de couverture manquante sur le bâtiment qui servait de « buvette ».

Deux devis pour pose d'un bac acier avec isolant 60 mm sont soumis au Conseil municipal :

- Devis de l'entreprise SARL LORIN Couverture : 4 452,00 € TTC.
- Devis de l'Entreprise RD Rénovation Couverture : 5 226,94 € TTC.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, par quinze votes favorables, Le Conseil Municipal,**

**RETIENT le devis de l'entreprise SARL LORIN Couverture pour un montant de 3 710,00 € HT / 4 452,00 € TTC (quatre mille quatre cinquante-deux euros toutes taxes comprises).**

**AUTORISE Monsieur le Maire, ou Premier-Adjoint, à signer ce devis.**

### **7°) Délibération n° 2021-10-07 : Propositions d'emprunts : choix de la durée de remboursement.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget primitif a prévu la souscription d'un emprunt d'un montant estimé à 120 000 €.

Considérant l'exécution financière de l'exercice, il apparait que la souscription d'un emprunt de 100 000 € est suffisante pour couvrir les dépenses à supporter par le budget communal,

Monsieur le Maire invite Monsieur Michel LEGRAND, Premier-Adjoint délégué aux finances, à présenter les offres proposées par les établissements bancaires suivants :

- CREDIT AGRICOLE Agence Institutionnels : 100 000 € (Cent mille euros) / Emprunt à taux fixe amortissable / Echéances constantes :
  - 12 ans à 0,77 % / Echéance annuelle 8 756,28 € / Coût total : 5 075,37 € / Frais du dossier : 100 €.

- 10 ans à 0,60 % / Echéance annuelle 10 332,96 € / Coût total : 3 329,61 € / Frais du dossier : 100 €.
- CAISSE D'EPARGNE Marché Secteur Public : 100 000 € (Cent mille euros) / Emprunt à taux fixe amortissable / Echéances constantes :
  - 12 ans à 0,79 % / Echéance annuelle 8 767,42 € / Coût total : 5 209,04 € / Frais du dossier : 100 €.
  - 10 ans à 0,70 % / Echéance annuelle 10 389,03 € / Coût total : 3 890,30 € / Frais du dossier : 100 €.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, par quinze votes favorables,  
Le Conseil Municipal,**

**DÉCIDE de souscrire à un prêt de cent mille euros (100 000,00 €) auprès de l'établissement CREDIT AGRICOLE Agence Institutionnels pour une durée de dix ans au taux de 0,70 % (Echéance annuelle 10 332,96 € / Coût total : 3 329,61 € / Frais du dossier : 100 €).**

**AUTORISE Monsieur le Maire ou son Premier-Adjoint à signer les documents contractuels.**

**8°) Délibération n° 2021-10-08 : Mise à disposition du terrain de football aux associations Douvraises : Application des modalités de participation prévues par convention**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention signée avec la Ville de Douvres-la-Déivrande et les associations Jeunesse Sportive Douvraise et Cœur de Nacre pour l'utilisation du terrain de football de septembre 2020 à juin 2021.

Selon les dispositions de cette convention, l'indemnité pour mise à disposition du terrain de football s'élève à 964,13 € :

- Indemnités pour tontes des installations (20 € / quinzaine) 430,00 €
- Consommations : 534,13 € (Electricité : 293,72 € / Eau potable : 114,94 € / Assainissement : 125,47 €).

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, par quinze votes,  
Le Conseil Municipal,**

**DEMANDE à Monsieur le Maire d'émettre le titre de recettes correspondant pour un montant de 964,13 € (neuf cent soixante-quatre euros et treize centimes).**

**QUESTIONS DIVERSES :**

**Travaux de réfection et d'aménagement de la rue du Bac du Port et d'une aire de stationnement rue Talbot : Avancement des travaux**

Monsieur Michel LEGRAND, Premier-Adjoint, indique que les travaux sont prévus pour être achevés mi-décembre. L'exécution des travaux se déroule conformément au cahier des charges. Des difficultés supplémentaires pour le traitement des eaux pluviales se sont posées, du fait notamment de la prise en charge des eaux provenant de propriétés privées.

L'ensemble des dispositifs est remis en état de fonctionnement normal et les améliorations nécessaires, lorsque la législation et l'altimétrie le permettent, vont être réalisées.

### **Commission Fleurissement :**

Le Conseil municipal valide le devis d'un montant de 1 376,36 € HT / 1 513,99 € TTC (mille cinq cent treize euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes).

Mme Lénaïc HALLUIN informe le Conseil Municipal de la liste des plantes vivaces, pour la recomposition des massifs, qui fera l'objet de la commande suivante.

### **Bibliothèque Municipale :**

M. Alain BRILLAND, Troisième-Adjoint, informe le Conseil Municipal que, sur la demandes des bénévoles, trois étagères murales pour un montant de 120 € vont être installées, une étagère simple complètera ce dispositif pour attirer et fidéliser les lecteurs.

### **Arbre de Noël :**

M. Alain BRILLAND, Maire-Adjoint en charge des Animations et des Associations, informe le Conseil Municipal que le spectacle aura lieu le samedi 18 décembre à 14 heures et 15 heures 30.

Les conseillers municipaux volontaires se retrouveront le vendredi précédent à 19 heures pour préparer la salle André Vauvert.

Madame Lénaïc HALLUIN informe le Conseil municipal avoir été consultée sur un projet de four à pains collectif. Le Conseil municipal se réserve le temps d'étudier cette proposition, si elle devait s'officialiser.

Monsieur Franck LIÉNART informe le Conseil municipal avoir été consulté sur un projet d'évolution des locaux et équipements sanitaires à disposition du personnel des services techniques. Monsieur le Maire fait état des solutions en mesure de s'accorder aux différentes contraintes connues.

***Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser la prochaine séance le mercredi 15 décembre 2021 à 19 heures 30.***

***La séance est levée à 21 heures 10 minutes.***